Nations Unies E/HLPF/2019/3/Add.5



Conseil économique et social

Distr. générale 3 mai 2019 Français

Original: anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Réunion organisée sous les auspices du Conseil économique et social 9-18 juillet 2019

Conclusions de la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet par la présente au Forum politique de haut niveau pour le développement durable les conclusions de la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui s'est tenue à Santiago du 24 au 26 avril 2019.





[Original: anglais et espagnol]

Conclusions et recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental lors de la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

Nous, ministres et hauts représentants présents lors de la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, organisée sous les auspices de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui a eu lieu à Santiago du 24 au 26 avril 2019 et qui marque l'achèvement du premier cycle quadriennal du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social,

- 1. Réaffirmons notre engagement à mettre efficacement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en veillant à ne laisser personne de côté, et notamment à concrétiser ses objectifs et ses cibles qui sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, et soulignons que le Programme 2030 est axé sur l'être humain, universel et porteur de changement et que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doive faire face, qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable, et que, partant, il est essentiel d'atteindre en priorité les personnes les plus défavorisées et d'émanciper les personnes en situation de vulnérabilité;
- Réaffirmons également que le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui repose sur le Consensus de Monterrey de 2002 et la Déclaration de Doha sur le financement du développement de 2008, offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il appuie et complète et dont il contribue à mettre en contexte les moyens de mise en œuvre en énonçant des politiques et des mesures concrètes, sommes conscients des synergies existantes entre le Programme 2030 et l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Nouveau Programme pour les villes adopté à Quito, les Orientations de Samoa, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, recommandons de renforcer encore la coopération multilatérale aux niveaux régional et mondial aux fins de la mise en œuvre des instruments susmentionnés, saluons les nombreuses contributions et l'appui fournis par le système des Nations Unies pour le développement au niveau régional en vue de réaliser les objectifs de développement durable, et réaffirmons que les activités connexes doivent être menées de manière cohérente et coordonnée et conformément aux politiques et priorités nationales;
- 3. Réaffirmons en outre tous les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment le principe 7 établissant la notion des responsabilités communes mais différenciées ;
- 4. *Prenons note* de l'adhésion d'un certain nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ¹;

2/12

_

Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

- 5. Réaffirmons, entre autres, le droit souverain des États de définir leurs politiques migratoires nationales et leur droit de gérer les migrations relevant de leur compétence, dans le respect du droit international;
- 6. Soulignons qu'il importe de répondre aux besoins variés et aux difficultés spécifiques des pays en développement, notamment ceux en situation particulière, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux problèmes propres aux pays à revenu intermédiaire et à ceux en situation de conflit et sortant d'un conflit :
- 7. Réitérons que les indicateurs nationaux fondés sur des variables telles que le revenu national brut par habitant ne sont pas à la mesure de la portée multidimensionnelle du développement durable et ne reflètent pas l'ensemble des spécificités, des besoins et des problèmes des pays en développement, rappelons que le Programme d'action d'Addis-Abeba exhorte le système des Nations Unies à développer des indicateurs transparents qui ne se limitent pas au revenu par habitant, en consultation avec les institutions financières internationales, afin d'évaluer les progrès accomplis en matière de développement durable et en tirant parti des initiatives existantes, s'il y a lieu, sommes conscients de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, ainsi que des dimensions sociales, économiques et environnementales de la production intérieure et des lacunes structurelles à tous les niveaux :
- 8. Renouvelons également l'appel pour que les besoins de développement spécifiques des pays à revenu intermédiaire continuent d'être satisfaits, notamment en ciblant ces besoins avec précision au moyen de variables ne se limitant pas au seul critère du revenu par habitant, et pour que les obstacles et conditions entravant l'accès aux ressources financières et non financières soient éliminés lorsque c'est possible, rappelons que 73 % des pauvres du monde sont concentrés dans ces pays et que la coopération peut avoir un effet multiplicateur sur la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, et attendons avec intérêt de participer activement à la réunion du Forum politique de haut niveau organisée sous les auspices de l'Assemblée générale lors de sa soixante-quatorzième session afin d'examiner les lacunes dont souffrent les pays à revenu intermédiaire et les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- 9. Soulignons qu'il importe de répondre aux besoins et aux problèmes variés et spécifiques des pays qui ont récemment dépassé ou qui s'apprêtent à dépasser le seuil de revenu établi pour les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), mais qui ont encore des lacunes structurelles et des faiblesses ;
- 10. Saluons les efforts déployés à tous les niveaux pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et constatons que les actions que nous avons menées individuellement et collectivement pendant près de quatre ans ont donné des résultats encourageants dans de nombreux domaines, même si, étant donné les difficultés que la région connaît pour parvenir au développement durable, en particulier la pauvreté, les inégalités, la dette mondiale élevée et la coopération internationale réduite, nous soulignons la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et la sensibilisation à leur sujet à tous les niveaux, de manière à atteindre nos objectifs pour les populations, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats ;
- 11. Sommes conscients que dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, y compris ceux connaissant une forte croissance économique, les inégalités persistent, voire augmentent, et que, pour réduire ces inégalités, il faut investir davantage dans les services sociaux et élargir les perspectives économiques, et que la croissance

19-07433 3/12

économique doit être soutenue, partagée et équitable, et sommes également conscients du fait que la lutte contre les inégalités doit reposer notamment sur des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, afin de pouvoir réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en menant des activités communes et en respectant les plans et politiques nationaux ;

- 12. Réaffirmons que nous sommes résolus à éliminer la pauvreté et la faim dans le monde, à continuer de promouvoir une croissance économique inclusive, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale, à lutter contre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre, ainsi qu'à respecter et à promouvoir tous les droits de l'homme pour tous, y compris le droit au développement, et à garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives dans lesquelles personne n'est laissé de côté, tout en préservant la planète pour les générations futures ;
- 13. Accueillons avec satisfaction les efforts qui se poursuivent pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, notons avec appréciation l'adoption de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030, issue de la treizième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, et soulignons que l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et toutes les filles contribueront de façon décisive à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles de développement durable et que la protection et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont essentiels pour parvenir à une croissance économique inclusive et équitable et au développement durable et, à cet égard, recommandons de continuer à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques et stratégies nationales de développement durable, et encourageons les pays membres du Forum à participer activement à la quatorzième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui se tiendra à Santiago du 4 au 8 novembre 2019 ;
- 14. Sommes conscients que la région est très vulnérable face aux effets des changements climatiques en raison de sa situation géographique, de son climat et de ses conditions socioéconomiques et démographiques, et à cet égard, prenons note avec préoccupation des conclusions scientifiques figurant dans le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur les conséquences d'un réchauffement général de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, lequel souligne qu'il nous faut d'urgence nous montrer plus déterminés et mettre en place davantage de mesures, sommes conscients que certains États, en particulier les petits États insulaires en développement, se sont félicités de la publication du rapport, et prenons note avec appréciation des textes issus de la vingt-quatrième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24), et en particulier des décisions qui permettront la mise en œuvre intégrale des dispositions de l'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre; soulignons à cet égard qu'il importe de renforcer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de veiller à ce que les ressources allouées à sa mise en œuvre permettent une exécution efficace de son mandat et à cet effet, insistons sur la nécessité de redoubler d'efforts pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et d'élargir l'accès au financement de l'action climatique au niveau international, à l'appui des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement, notamment ceux qui sont particulièrement exposés à ces effets néfastes, en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience des groupes les plus vulnérables;
- 15. Saluons la tenue de la vingt-cinquième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Santiago, du

- 2 au 13 décembre 2019, et de la réunion préparatoire de la Conférence des Parties qui aura lieu à San José (Costa Rica), et exprimons notre souhait de contribuer à leur réussite ;
- 16. Attendons avec intérêt le sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général en vue d'accélérer l'action mondiale face aux changements climatiques, qui doit se tenir à New York en 2019 ;
- 17. Convenons que l'amélioration de la qualité de l'environnement dans nos villes constitue l'un des défis à relever pour parvenir au développement durable, ce qui suppose de mettre en place des mesures concernant différentes problématiques telles que la pollution de l'air et des eaux, la pénurie d'eau, l'assainissement, le transport durable, la consommation et la production durables, l'efficacité énergétique, en particulier les sources d'énergie propres, la gestion durable des déchets et la diminution des pertes et du gaspillage de nourriture, et attendons avec intérêt la tenue de la première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui se tiendra en mai 2019;
- 18. Saluons l'initiative dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero) présentée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à sa trente-septième session, qui s'est tenue à La Havane en mai 2018, ainsi que l'organisation, dans le cadre des deuxième et troisième réunions du Forum, d'ateliers d'apprentissage entre pairs sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les Caraïbes ;
- 19. Notons que l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom d'Accord d'Escazú, a été adopté et ouvert à la signature au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et prenons note du fait qu'à l'heure actuelle, 16 pays de la région Amérique latine et Caraïbes l'ont signé et un pays l'a ratifié, et ce afin qu'il contribue effectivement au développement durable ;
- 20. Sommes conscients des conséquences des catastrophes sur le développement durable, l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités en Amérique latine et dans les Caraïbes, reconnaissons également qu'il est nécessaire d'adopter une conception plus large, davantage axée sur l'être humain et plus inclusive de la réduction des risques de catastrophe et de réaligner le financement de manière à anticiper, planifier et réduire les risques de catastrophe, sommes résolus à intégrer cette thématique au sein des plans, politiques et stratégies à tous les niveaux, dans le respect des priorités nationales et en tenant compte des mécanismes de coordination multidisciplinaire et interinstitutionnelle, saluons les résultats de la sixième Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques, organisée par le Gouvernement colombien en juin 2018, et attendons avec intérêt la tenue de la septième Plateforme, qui sera organisée par le Gouvernement jamaïcain en 2020;
- 21. Accueillons avec satisfaction les efforts que les pays de la région déploient sans relâche pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba en les intégrant dans les politiques publiques, les dispositifs institutionnels et les procédures de suivi et d'examen à l'échelle nationale et infranationale, encourageons ces pays à renforcer l'action nationale qu'ils mènent aux fins de l'exécution du Programme 2030 et à mettre en place un partage approfondi des connaissances avec les pairs et partenaires de toute la région, et à cet égard, soulignons les 29 mécanismes nationaux de coordination pour l'application du Programme 2030, l'augmentation du nombre d'initiatives nationales et infranationales visant à favoriser les synergies entre le Programme et les priorités, plans et budgets de développement, les efforts de

19-07433 5/12

sensibilisation et de renforcement de capacités visant à permettre la diffusion du Programme 2030 et son intégration au sein des objectifs nationaux de développement, ainsi que la participation renforcée des acteurs locaux et autres au niveau national, lorsque c'est possible, afin de parvenir au développement durable ;

- 22. Attendons avec intérêt la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social en 2019, qui examinera en profondeur les objectifs de développement durable nºs 4, 8, 10, 13, 16 ainsi que l'objectif 17, qui est examiné tous les ans, et permettra dans le même temps de mettre en avant le caractère intégré, indivisible et universel des objectifs, réaffirmons à cet égard que nous sommes résolus à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, à adapter les programmes de formation aux nouveaux besoins de capacités du système productif et à favoriser les investissements dans les offres éducatives ainsi que l'accès à ces offres, en gardant à l'esprit l'importance d'assurer à tous une vie sans pauvreté; réitérons que nous sommes déterminés à parvenir à une croissance économique soutenue, inclusive et durable et au travail décent, à promouvoir l'égalité salariale pour un travail de même valeur, à réduire les écarts de participation et d'accès au marché de l'emploi, à favoriser l'accès universel à la protection sociale, à lutter contre le travail des enfants et à prendre des mesures concernant les bouleversements entraînés par les nouvelles technologies, étant donné que 80 % du total des revenus des ménages latino-américains proviennent du travail, lequel constitue ainsi le principal moteur pour éliminer la pauvreté et favoriser l'accès à la protection sociale, rappelons notre promesse de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, soulignons l'engagement pris en faveur d'une action efficace pour le climat, nous engageons une nouvelle fois à réduire significativement la corruption sous toutes ses formes, ainsi qu'à favoriser l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives, car même si les pays d'Amérique latine coexistent pacifiquement et ne sont engagés dans aucun conflit, cette région reste la plus violente au monde;
- 23. Saluons les 19 pays de la région qui ont déjà présenté des examens nationaux volontaires au débat ministériel du Forum politique de haut niveau tenu sous les auspices du Conseil économique et social, ainsi que les cinq pays qui s'apprêtent à le faire en 2019, et soulignons l'engagement et le dynamisme dont ont fait preuve ces 19 pays dont 3 présentent un deuxième examen dans leurs efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment en l'intégrant dans leurs stratégies nationales et en ajustant les mécanismes institutionnels en conséquence, encourageons les pays à présenter davantage d'examens nationaux volontaires et à renforcer leur participation lors du prochain Forum politique de haut niveau et espérons que suffisamment de temps sera alloué aux exposés et aux retours d'expérience de l'apprentissage entre pairs;
- 24. Reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en réalisant l'objectif 17, de même que les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba, et qu'il convient d'assurer la cohérence des politiques et de fournir un environnement favorable au développement durable à tous les niveaux et pour tous les acteurs, et de revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable ;
- 25. Reconnaissons également qu'il est nécessaire de prendre des mesures concrètes pour mobiliser les ressources nécessaires à la pleine mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable ;
- 26. Notons avec préoccupation que, malgré une certaine amélioration de la situation économique mondiale et régionale, le relèvement ne concerne pas tous les

pays, et sommes conscients du fait que la croissance économique n'a pas profité à tous les groupes de populations ni à tous les secteurs, et que persistent des problèmes structurels aggravés par l'accès limité au financement à taux réduit, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire, et soulignons à cet égard l'importance de l'aide publique au développement pour les pays de la région, appelons les pays développés à remplir leurs objectifs en la matière et réaffirmons qu'il est essentiel d'accroître le financement climatique, lequel s'ajoute à l'aide publique au développement; reconnaissons en outre la nécessité de prendre des mesures concrètes et immédiates pour instaurer l'environnement propice nécessaire à tous les niveaux pour réaliser le Programme 2030, et notamment de mettre en place des efforts nationaux et une coopération internationale et régionale à l'appui des politiques et des programmes visant à accroître l'investissement dans le développement durable, en tenant compte du fait que chaque pays jouit d'une souveraineté entière et permanente sur l'ensemble de ses richesses, de ses ressources naturelles et de son activité économique, et qu'il exerce librement cette souveraineté;

- 27. Accueillons avec satisfaction la douzième édition du rapport Perspectivas económicas de América Latina (Perspectives économiques de l'Amérique latine) et invitons la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à poursuivre son analyse et à rendre compte des conséquences exercées par la restriction de l'accès à l'aide au développement et le financement à des conditions favorables sur les avancées en matière de développement dans les pays dont le niveau de revenus évolue ; ainsi qu'à analyser et rendre compte de la manière dont le système international et les gouvernements nationaux peuvent préserver durablement les progrès réalisés dans les pays en transition vers le développement durable ;
- 28. Prenons l'engagement de continuer à soutenir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable établi sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- 29. Insistons également sur le fait que le commerce, moyennant la mise en place de politiques d'appui appropriées, peut contribuer entre autres à la promotion d'une croissance économique inclusive, à la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre et à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ;
- 30. Réaffirmons que les États doivent s'abstenir d'adopter ou d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies, qui viendrait entraver la pleine réalisation du développement économique et social, notamment des pays en développement;
- 31. Recommandons de redoubler d'efforts pour réduire sensiblement les flux financiers illicites d'ici à 2030, notamment en luttant contre la fraude fiscale et la corruption, en renforçant pour cela la réglementation nationale et en intensifiant la coopération internationale, et en réduisant les possibilités d'évasion fiscale afin que toutes les entreprises, y compris les entreprises multinationales, paient bien des impôts aux autorités des pays où elles exercent leur activité et où la valeur ajoutée est créée, et en faisant en sorte que la valeur créée soit distribuée de manière égalitaire et de façon à favoriser l'inclusion économique et sociale, aux fins de parvenir au développement durable, et rappelons en outre que chaque État jouit d'une souveraineté entière et permanente sur l'ensemble de ses richesses, de ses ressources naturelles et de son activité économique, et qu'il exerce librement cette souveraineté;
- 32. Réaffirmons que, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est également admis que la mise en œuvre du développement

19-07433 7/12

durable supposera une participation active du secteur public comme du secteur privé et, sachant que cette participation active du secteur privé peut contribuer au développement durable, encourageons à aligner les incitations du secteur privé avec les objectifs publics nationaux afin de promouvoir des investissements à long terme conformes aux réalités et capacités nationales, y compris des méthodes et des instruments de financement novateurs, pour remédier aux inégalités structurelles de la région et éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ;

- 33. Sommes conscients que les envois de fonds constituent une forme de capitaux privés qui ne peuvent être assimilés aux autres flux financiers internationaux comme les investissements étrangers directs, l'aide publique au développement ou les autres sources de financement publiques du développement, et encourageons l'adoption de mesures concrètes, le cas échéant, afin de faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent;
- 34. Réaffirmons qu'il importe pour notre région de mobiliser et d'avoir à disposition des ressources financières et non financières ainsi que de renforcer nos capacités en matière de mise au point, de transfert, de dissémination et de diffusion de technologies respectueuses de l'environnement à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord, et recommandons en outre d'accroître la coopération internationale et régionale afin de favoriser, entre autres, l'essor de la science et de la technologie à l'échelle locale;
- 35. Soulignons qu'il est d'une importance cruciale d'intensifier le renforcement des capacités et l'échange de connaissances et de meilleures pratiques dans la marche vers le développement durable et l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ;
- 36. Soulignons également le rôle déterminant que jouent la science, la technologie et l'innovation dans la réalisation des objectifs de développement durable, sommes conscients du fait que l'évolution de la technique apporte de nouveaux outils puissants qui peuvent contribuer à concrétiser la vision exprimée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans ce contexte, invitons le Forum régional à poursuivre les débats, lors de sa quatrième réunion, sur l'incidence qu'ont les principales évolutions rapides de la technique (notamment, l'intelligence artificielle) sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable, et attendons avec intérêt les rapports du Mécanisme de facilitation des technologies et de la Commission de la science et de la technique au service du développement, en particulier leurs conclusions actualisées sur ce sujet, qui seront présentés lors du quatrième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable afin de pouvoir servir de base aux débats à l'échelle régionale ; attendons également avec intérêt le débat thématique de haut niveau qui se tiendra durant la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale afin de dresser le bilan de l'incidence qu'ont les principales évolutions rapides de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable, ainsi que la Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui aura lieu en 2020, et gardons à l'esprit que le développement des nouvelles technologies ne doit jamais nous empêcher de respecter notre promesse de ne laisser personne de côté;
- 37. Réaffirmons qu'il est crucial de protéger et de renforcer les savoirs traditionnels et les pratiques culturelles, sociales et environnementales des peuples autochtones, ainsi que leur contribution aux initiatives et aux efforts mondiaux visant à garantir des moyens de subsistance viables, des modes et des pratiques de

consommation et de production durables et la sécurité alimentaire, en harmonie avec la nature ;

- 38. Accueillons avec satisfaction le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, nous engageons à le mettre en œuvre de manière efficace et reconnaissons l'importante contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030; réaffirmons que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud, accueillons avec appréciation les contributions de la coopération Sud-Sud en matière d'élimination de la pauvreté et de développement durable, insistons sur l'importance de la coopération triangulaire en tant que moyen de recueillir des expériences et des connaissances techniques et reconnaissons qu'il est nécessaire de rendre ces deux formes de coopération plus efficaces en matière de développement;
- 39. Constatons en outre que la coopération triangulaire complète la coopération Sud-Sud et lui donne plus de valeur en permettant aux pays en développement d'accéder à un plus grand nombre et à une plus grande diversité de ressources, de compétences et de capacités, dont ils ont établi qu'ils avaient besoin pour atteindre leurs objectifs de développement sur le plan national et les objectifs de développement durable arrêtés au niveau international;
- 40. Soulignons que les pays de la région se sont engagés à s'attaquer aux problèmes statistiques ainsi qu'à améliorer la production de données de qualité concernant les objectifs de développement durable, notamment en mettant en place des systèmes d'information et des registres administratifs fiables, ventilés par sexe chaque fois que c'est possible, afin de faciliter une analyse détaillée des progrès accomplis par rapport aux objectifs et d'identifier les inégalités et les besoins des plus vulnérables pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté ; reconnaissons la contribution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Groupe de coordination des statistiques relatives au Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes de la Conférence statistique des Amériques, qui ont fourni des indicateurs régionaux pour le rapport quadriennal, et leur recommandons de continuer à contribuer au cadre d'indicateurs pour le suivi statistique régional des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, en tenant compte des spécificités régionales, nationales et infranationales, le cas échéant, ce qui complète ainsi le cadre mondial officiel d'indicateurs ; encourageons la Conférence statistique des Amériques à continuer d'analyser les capacités statistiques nationales de la région, en consultation avec les gouvernements respectifs, afin d'identifier les domaines où la coopération est possible dans le but de parvenir à une génération de données désagrégées, accessibles, actualisées et fiables ;
- 41. Sommes conscients que chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social, ainsi que du suivi et de l'examen, aux plans national, régional et mondial, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales, et que chaque pays peut choisir, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, entre plusieurs approches, stratégies, modèles et outils différents pour parvenir au développement durable;
- 42. Sommes également conscients du fait que le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, en tant que mécanisme régional chargé du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des objectifs et cibles de développement durable et des moyens de mise en œuvre, ainsi que du Programme d'Action d'Addis-Abeba,

19-07433 **9/12**

est cité en exemple pour ce qui est de la coordination régionale entre de multiples parties prenantes, notamment les gouvernements, le système des Nations Unies, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile, dans la mise en œuvre du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes;

- 43. Remercions le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable car il constitue une plateforme d'échange de meilleures pratiques entre diverses parties prenantes, grâce aux ateliers d'apprentissage entre pairs, sur les sujets suivants : mécanismes institutionnels, indicateurs nationaux et difficultés et priorités ; difficultés rencontrées dans les Caraïbes ; approches participatives de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; plateformes de suivi des objectifs de développement durable ; continuité dans la mise en œuvre du Programme 2030 ; cadre institutionnel, planification et budget pour le Programme 2030 ; mise en œuvre du Programme 2030 au niveau infranational ; et capacités statistiques, mesures et géoréférencement. Tous ces ateliers se sont tenus au cours des trois réunions du Forum organisées à ce jour, et nous recommandons de continuer à inclure des ateliers d'apprentissage entre pairs lors de ce type de réunion afin d'aborder d'autres sujets émergents et présentant un intérêt, lorsque la demande en est faite et selon les conditions établies par le Forum ;
- 44. Nous félicitions du fait que le Mécanisme de coordination régionale et les coordonnateurs résidents soient appelés à participer aux réunions du Forum, ces derniers après avoir consulté leurs homologues nationaux respectifs, car cela permet d'interagir avec le Mécanisme régional aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'avec les États membres du Forum :
- 45. Prenons note, avec satisfaction, de la publication du rapport Informe de avance cuatrienal sobre el progreso y los desafíos regionales de la Agenda 2030 para el Desarrollo Sostenible en América Latina y el Caribe (Rapport d'activité quadriennal sur les progrès et les défis régionaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes)², élaboré conjointement par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les bureaux régionaux des fonds et programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies - comme l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) - et qui présente, pour notre examen, une analyse empirique des possibilités et des défis rencontrés à la fin du premier cycle quadriennal et décrit quelques-unes des actions individuelles et collectives mises en place dans nos pays pour parvenir aux objectifs de développement durable ;
- 46. Prenons également note avec satisfaction des rapports présentés par les présidents des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des

² LC/FDS.3/3.

Caraïbes, la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, la Conférence statistique des Amériques, le Conseil régional de planification, la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications et le Comité de coopération Sud-Sud – ainsi que des rapports présentés par les présidents d'autres réunions intergouvernementales pertinentes - comme la Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes et la Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement et les droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que le Secrétariat général ibéro-américain et le Sommet ibéroaméricain des chefs d'État et de gouvernement – et reconnaissons leur contributions au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable et à la mise en œuvre régionale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 car ils réaffirment l'importance de la dimension régionale ;

- 47. Invitons les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à participer à la trentehuitième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui se tiendra au Costa Rica pendant le premier semestre de 2020, et à la troisième réunion de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui aura lieu à Mexico pendant le second semestre de 2019;
- 48. Accueillons avec appréciation le processus en cours qui vise à renforcer et à adapter le système des Nations Unies pour le développement dans le but de mieux aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030, convenons avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire de réaménager les structures régionales et attendons avec intérêt d'examiner les propositions de restructuration à long terme des ressources régionales des Nations Unies qu'il présentera, en évitant une approche unique, félicitons chaleureusement la CEPALC pour le travail accompli et les activités qu'elle continue de mener pour soutenir les processus dirigés par les pays, prenons l'engagement de veiller à ce que ses fonctions et son mandat soient pleinement pris en compte et maintenus, s'agissant en particulier du rôle crucial qu'elle joue dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau régional, et l'exhortons à participer pleinement à l'initiative du Secrétaire général visant à réaménager les ressources régionales au profit des processus dirigés par les pays et à multiplier, dans le cadre de ses mandats, les initiatives régionales visant à ne laisser personne de côté;
- 49. Réaffirmons le rôle de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en tant qu'organe essentiel du système des Nations Unies pour le développement, en raison de sa capacité à : i) rassembler, en tant que plateforme intergouvernementale de concertation et de dialogue sur les politiques ; ii) agir comme centre de réflexion pour la conception d'analyses et de recommandations de politique générale ; et iii) fournir un appui en matière de politiques, des services de coopération technique et de renforcement des capacités à ses États membres ; et à cet égard, soulignons qu'il importe de mobiliser un budget ordinaire suffisant pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat ;
- 50. Insistons sur l'importance de l'espace régional pour mener à bien le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en : i) renforçant les stratégies régionales et sous-régionales pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des autres accords et textes issus des grandes conférences et sommets organisés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ; ii) remédiant

19-07433 11/12

nécessairement aux lacunes et aux chevauchements d'activités, en gardant à l'esprit que l'approche régionale n'est pas « unique » et qu'il faut tenir compte des caractéristiques propres à chaque région et des points forts de ses mécanismes régionaux ; et iii) préservant les fonctions actuelles du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les interactions entre les commissions économiques régionales et les États Membres ;

- 51. Nous engageons à participer activement à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies afin d'exploiter les enseignements tirés du premier cycle du Forum politique de haut niveau, ainsi que ceux tirés d'autres processus menés sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et liés au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- 52. Accueillons avec appréciation les contributions de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région, et la participation, conformément à la résolution 700 (XXXVI) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, des parlementaires, des administrations territoriales, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires à la troisième réunion du Forum, et les encourageons à rester déterminés à ne laisser personne de côté;
- 53. Prenons note de l'action engagée par la société civile pour renforcer sa participation au Forum, au moyen notamment du Mécanisme de participation de la société civile au programme de développement durable, adopté par la société civile dans le cadre de la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable;
- 54. Accueillons avec satisfaction les projets tels que le réseau pour la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, lequel vise à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des gouvernements des pays de la région qui mettent en place ou cherchent à établir des mécanismes nationaux pour la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable, et encourageons la poursuite de ce projet, selon qu'il conviendra;
- 55. Recommandons au Président de la trente-septième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de soumettre le rapport d'activité quadriennal, accompagné des présentes conclusions et recommandations et du résumé établi par le Président, en tant que contributions régionales à la réunion du Forum politique de haut niveau de 2019 organisée sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, selon qu'il conviendra, et au Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies, afin qu'ils soient dûment examinés, et de les mettre à disposition lors d'autres manifestations et processus régionaux et internationaux ;
- 56. Demandons à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'établir une version actualisée du rapport d'activité pour la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable et de la présenter deux mois à l'avance, afin que les États Membres disposent d'un délai suffisant pour l'examiner de manière appropriée;
- 57. Exprimons notre profonde gratitude à Cuba, en sa qualité de Président de la trente-septième session, au Chili, en tant que pays hôte, et enfin à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pour l'organisation et la tenue de la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.